

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2025 A 10 HEURES

Formulaire de vote par procuration

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Domicile :

Titulaire de la CIN ou passeport n° :

Ou

Nous soussignés

Dénomination sociale :

Siège social :

Immatriculée au Registre du Commerce de : sous le numéro :

Propriétaire(s) de ⁽¹⁾ :

actions de Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 1.088.121.400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 201, boulevard d'Anfa, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 28.717, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 (la « **Société** »), ainsi que l'atteste⁽²⁾ :

☐

a) le registre des actions nominatives de la Société conformément aux dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « **Loi n°17-95** ») ;

ou

☐

b) le certificat attestant du dépôt délivré par l'établissement dépositaire de mes - nos actions au porteur.

Déclare - déclarons donner, par le présent acte, à : Mme / M. (Nom, Prénom) N° de CIN/passeport :

tous pouvoirs afin :

- de me - nous représenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Société convoquée pour le **17 juin 2025, à 10 heures**, à l'Université de Crédit du Maroc sise à Casablanca, boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Maârouf, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ;
5. Décharge aux Commissaires aux Comptes ;
6. Constatation de la démission de Monsieur Zouhair CHORFI de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
7. Ratification de la cooptation de Monsieur Mohammed Ali ABABOU en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
8. Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance ;
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance ;
10. Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant nominal maximum d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams ;
11. Délégation de pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à la réalisation de l'émission et d'en arrêter les termes et conditions ;
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le
Signature ⁽³⁾

*
* *

FORMALITES A ACCOMPLIR PREALABLEMENT

Pour pouvoir assister à cette Assemblée, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de la manière suivante :

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit au registre de la Société **cinq (5) jours au plus tard** avant la date de réunion de l'Assemblée.
- **Pour vos actions au porteur** : produire un certificat attestant du dépôt de vos actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, **cinq (5) jours au plus tard** avant la date de réunion de l'Assemblée.

(1) Indiquer le nombre d'actions en toutes lettres.

(2) Cocher selon le cas soit l'une ou l'autre des deux cases, soit les deux cases dans l'hypothèse où vous détenez des actions nominatives et des actions au porteur.

(3) Pour les personnes morales, indiquez les noms, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (ex. : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

NOTE IMPORTANTE

- L'actionnaire ayant donné procuration n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée.
- Le signataire est informé, conformément à la réglementation en vigueur, que s'il est fait retour à la Société de la présente procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, il devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui, lequel mandataire n'aura pas la faculté de se substituer une autre personne.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises et être accompagné de l'attestation de blocage des actions et de la pièce d'identité.
- Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (www.creditdumaroc.ma), et ce, conformément à l'article 141 de la Loi n°17-95.
- Pièces à annexer au présent formulaire : tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale.